

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 2 juin 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour.

1406-01

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant et en le laissant ouvert.

a) Demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre pour la tonte de la pelouse des terrains de la Fabrique.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 5, 13, 22 et 28 mai 2014.

1406-02

Sur proposition de monsieur Steve Castonguay, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 13, 22 et 28 mai 2014 sont approuvés à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1406-03

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 78 718.36 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de mai 2014 est de 137 040.76 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

*Josée Simard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière*

5. Rapport de la voirie.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de l'état des travaux de voirie hivernale jusqu'à maintenant.

a) Rapport de voirie

La directrice générale et secrétaire-trésorière résume les opérations de voirie du mois de mai 2014.

b) Appel d'offres pour le pavage du rang 6 Est.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'appel d'offres pour le pavage du rang 6 Est a été lancé sur le site du Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) ce matin et l'avis sera publié dans le journal L'Avantage de cette semaine.

c) Opérations de nivelage

Monsieur le maire fait un compte rendu des opérations de nivelage débutées ce matin et profite de l'occasion pour mentionner que les démarches pour l'achat d'abat-poussière seront effectuées par la directrice générale et secrétaire-trésorière demain.

6. Rapport annuel 2013 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport annuel 2013 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

7. Contrat de la collecte des objets volumineux 2014. (Résolution 1405-06).

1406-04

À la séance ordinaire du conseil du 5 mai dernier, le conseil accordait à l'entreprise Groupe Bouffard de Matane le contrat pour la collecte des objets volumineux.

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 1405-06;

Considérant qu'après vérifications, l'entrepreneur Groupe Bouffard ramasse les rebuts volumineux **incluant** les matériaux de construction **à l'exception** des pneus, des huiles usées et des métaux ferreux et ce, pour un montant de 1 195.00 \$ taxes en sus pour un service clés en mains;

Considérant que l'entrepreneur Exploitation Jaffa Inc. ramasse les rebuts à l'exception des matériaux de construction, des pneus, des huiles usées et des métaux ferreux pour un montant de 1 092.00 \$ taxes en sus pour un service clés en mains;

Considérant que la municipalité devrait alors déboursier une somme additionnelle pour effectuer elle-même la collecte des matériaux de construction;

Il est proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu de

- déclarer la résolution 1405-06 nulle et sans effet;
- accepter la soumission du Groupe Bouffard au montant de 1 195.00 \$ taxes en sus étant donné que ces derniers ramassent les matériaux de construction en plus des rebuts volumineux;

8. Caisse Desjardins de la Matanie : Modification des frais de service 2014 et du Service de perception des comptes : Résiliation et remplacement de la convention actuelle et signature d'une nouvelle convention.

1406-05

Considérant la modification des frais de service 2014 et du Service de perception des comptes de la Caisse Desjardins de la Matanie;

Considérant que la convention actuelle doit être résiliée et remplacée par une nouvelle convention;

Considérant que la caisse est en mesure d'offrir un service pour la perception des comptes de la municipalité de Saint-Léandre;

Considérant que la municipalité désire utiliser ce service pour recevoir les sommes qui lui sont dues par ses clients;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'accepter le remplacement de la convention actuelle pour les nouveaux frais de service 2014 et du Service de perception des comptes de la Caisse Desjardins de la Matanie et, d'autoriser madame Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, à signer la nouvelle convention;

9. Adoption du règlement 2014-258 sur la qualité de vie.

1406-06

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;

Considérant que l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

Considérant que l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

Considérant que l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;

Considérant que l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;

Considérant que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Andrée Blouin, conseillère de la municipalité de Saint-Léandre, lors de la séance du 5 mai 2014;

Considérant qu'un premier projet du présent règlement a été proposé par monsieur Doris Saucier, appuyé par monsieur Steve Castonguay et, unanimement résolu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par madame Andrée Blouin et, résolu à l'unanimité :

QU'un règlement portant le n° 2014-258 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

***** Voir livre des règlements *****

10. Demande d'appui de la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre pour le plan d'action du CLD de la Matanie, proposant que le CDL de Saint-Léandre bénéficie de l'aide financière au fonds « Initiative en milieu rural ».

1406-07

Considérant le programme « Initiatives du milieu rural » présenté par le CLD de la Matanie;

Considérant le plan d'action de la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre déposé;

Considérant que pour se conformer au programme et obtenir 2 000.00 \$ du nouveau fonds « Initiatives en milieu rural », la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre demande l'appui de la municipalité qui, en conséquence, doit s'engager à contribuer à la hauteur de 25 %;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de...

° Appuyer la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre dans sa démarche au nouveau fonds « Initiatives en milieu rural » du CLD de la Matanie;

° S'engager à contribuer à la hauteur de 25 % du montant de 2 000.00 \$, soit 500.00 \$.

11. Demande d'appui à la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre pour son projet au Programme de Développement Régional et Forestier (PDRF) relatif aux sentiers de la Grotte des Fées, prolongation.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, messieurs Clarence Lévesque et Steve Bernier se retirent de la table; il est 20h40;

1406-08

Considérant le projet de la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre déposé auprès de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) dans le cadre du « Programme de Développement Régional et Forestier » (PDRF);

Considérant que le projet consiste à la prolongation sur 3 kilomètres du sentier existant aux « Sentiers de la Grotte des Fées »;

Considérant qu'afin de sécuriser les lieux, l'installation d'un escalier avant serait nécessaire.

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre appuie le projet de la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre déposé auprès de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) dans le cadre du « Programme de Développement Régional et Forestier » (PDRF) et ce, sans aucune obligation financière de la municipalité;

Messieurs Clarence Lévesque et Steve Bernier reviennent à la table du conseil; il est 20h43.

12. Demande d'aide financière du Journal La Fenêtre relative aux frais postaux.

1406-09

Considérant la demande reçue de la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre pour que la municipalité de Saint-Léandre continue de défrayer les frais postaux pour l'envoi du journal La Fenêtre aux résidents;

Considérant que la corporation n'est pas en mesure de couvrir de tels frais;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'accepter la demande de la Corporation de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre pour que la municipalité de Saint-Léandre continue de défrayer les frais postaux pour l'envoi du journal La Fenêtre aux résidents pour l'année 2014.

Une demande devra être déposée au conseil annuellement.

13. Demande de remboursement de taxes de service de la Ferme Maridel & Fils Inc.

Étant donné que des informations afin d'aider les élus à prendre une décision ont été reçues par la directrice générale cet après-midi seulement et que le conseil n'a eu le temps de les étudier, le point est reporté à une séance ultérieure.

- 1406-10** **14. Schéma de couvertures de risque du Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI) de la MRC de la Matanie.**
- Considérant** le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 3 du Schéma de couvertures de risque du Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI) de la MRC de la Matanie est présenté aux élus;
- Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'approuver le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 3 du Schéma de couvertures de risque du Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI) de la MRC de la Matanie.
- 1406-11** **15. 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec – année 2014.**
- Considérant** la somme à payer de 22 254.00 \$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2014, laquelle est payable en 2 versements;
- Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre un chèque de 11 127 \$ représentant le 1^{er} versement payable avant le 30 juin 2014 pour les services de la Sûreté du Québec.
- 1406-12** **16. Compensation à madame Yvette Boulay pour sa participation au comité de sélection pour les entrevues des candidats au poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère).**
- Considérant** l'aide apporté par madame Yvette Boulay pour sa participation au comité de sélection pour les entrevues des candidats au poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère);
- Considérant qu'elle** s'est déplacée à au moins 4 reprises et ce, en plus de l'étude des curriculum vitae reçus qu'elle a effectué;
- Considérant** qu'elle a apporté son aide en refusant tout compensation financière;
- Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un certificat cadeau de 100.00 \$ auprès de la Société des Alcools du Québec à remettre à madame Boulay à titre de compensation pour sa participation au comité de sélection pour les entrevues des candidats au poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère).
- 1406-13** **17. Politique familiale municipale et Municipalité Amie des Aînés : Copies officielles du document maître.**
- Considérant qu'un** lancement officiel de la « Politique familiale municipale » et « Municipalité Amie des Aînés » doit se dérouler durant la Fête au Village 2014;

Considérant que des sommes sont disponibles dans la subvention reçue par la municipalité pour l'établissement de ces politiques;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'autoriser la production de 100 exemplaires du document maître de la « Politique familiale municipale » et « Municipalité Amie des Aînés » en version couleur et reliées de façon boudinées.

18. Varia

a) *Demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre pour la tonte de la pelouse des terrains de la Fabrique.*

Afin de pouvoir étudier la demande de la Fabrique, une demande écrite devra être acheminée au conseil. Le point est donc reporté à une date ultérieure.

b) *Demande de madame Joyce Truchon, représentante du journal La Fenêtre.*

1406-14

Considérant la demande de madame Joyce Truchon, représentante du journal La Fenêtre afin de condenser l'information de façon à économiser la place que prend le communiqué municipal dans le journal;

Il est proposé par madame Andrée Blouin de refuser la demande et comme il n'y a pas unanimité, il y a vote :

Steve Bernier	Contre le refus
Steve Castonguay	Pour le refus
Clarence Lévesque	Pour le refus
Ghislain Lamarre	Contre le refus
Doris Saucier	Pour le refus

Pour le refus : 3 votes Contre le refus : 2 votes

En conséquences, la demande de madame Joyce Truchon, représentante du journal La Fenêtre afin de condenser l'information de façon à économiser la place que prend le communiqué municipal dans le journal est refusée à la majorité.

19. Période de questions.

20. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 21h05.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire